

COMITÉ DES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES DE **L'UNITÉ II**^[1]

MANDAT

Le mandat du *Comité des négociations collectives de l'Unité II* consiste essentiellement à préparer le projet de Convention collective en vue de sa ratification par une Assemblée générale de l'Unité II.

Aspect normatif

En plus d'examiner le matériel compilé au cours des années par le Bureau de l'ABPPUM, le Comité procèdera à une consultation des membres pour identifier les revendications. De concert avec les agentes et agents des griefs, le Comité identifiera les articles qui nécessitent des améliorations. Le Comité fera les consultations nécessaires à la réalisation de son étude.

Aspect monétaire

Le Comité élaborera également les demandes salariales en se basant sur les échelles en vigueur dans la région, en vue d'établir la parité salariale avec les autres universités de la province.

COMPOSITION

Le *Comité des négociations collectives de l'Unité II* est formé de trois membres, dont la négociatrice ou le négociateur en chef.

Membres du Comité pour la négociation de la convention collective échue le 30 décembre 2013

(élus par le CA le 19 avril 2013).

Négociateur en chef -- Michel Duncan, chargé de cours au Département d'histoire et de géographie

Édouard Boccoz, chargé de cours au Département d'administration et au Département d'économie

Ahcène Brahmi, chargé de cours au Département de mathématiques et statistique

Serge Jolicoeur – Unité I – Département d'histoire et de géographie (élu par le CA le 21 mai 2013 au Comité des négociations de l'Unité I – désigné par le BD le 28 mai, sur recommandation de la direction de l'Unité II) comme personne liaison entre les deux comités des négociations)

^[1] Unité II réfère à l'Unité du personnel académique à temps partiel : chargées et chargés de cours, monitrices et moniteurs cliniques.